

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

3^{ème} RÉUNION DE 2011

Séance du 22 avril 2011

CG 11/3^{ème}/BP-VII-02

**PLAN DE SOUTIEN
EN FAVEUR DE L'ECONOMIE TOURISTIQUE :
ETAT D'AVANCEMENT**

—

Les deux précédents schémas orientés vers le développement d'équipements touristiques et le financement d'équipements structurants majeurs ont permis d'identifier le Tarn-et-Garonne comme une destination touristique en Midi-Pyrénées.

Lors du Budget Primitif 2010, nous avons approuvé le **Schéma Départemental d'Organisation Touristique** en tenant compte des orientations suivantes :

1°) Construire et développer des lignes d'offres et de produits touristiques concurrentiels sur les territoires, par la mise en place d'équipements et d'aménagements :

- liés à l'eau : le Canal des 2 Mers, les bases de loisirs et les rivières,
- liés à l'itinérance pédestre, équestre ou cyclotouriste,
- valorisant l'offre autour du patrimoine bâti et culturel.

2°) Poursuivre et renforcer le développement qualitatif de l'offre et l'organisation : qualifier les hébergements touristiques en encourageant le développement de services complémentaires, en adéquation avec les thématiques prioritaires (l'eau, l'itinérance, l'accueil des familles, l'accessibilité).

3°) Conforter l'action touristique dans le cadre de l'aménagement du territoire par :

- l'actualisation et l'harmonisation de la signalétique touristique,
- le développement de territoires pilotes en matière d'accessibilité,
- le renforcement et le soutien aux offices de tourisme.

4°) Appui technique :

Au delà des politiques d'investissement, il est nécessaire de poursuivre l'appui à notre Agence de Développement Touristique à travers l'aide à l'équipement en matière **d'outils liés à internet** notamment, permettant une animation du réseau des acteurs touristiques du département.

Dans le même temps nous avons exprimé notre volonté de mettre en place un **plan de soutien sur les prochaines années**.

Aujourd'hui, compte tenu des évolutions de la clientèle mais aussi du contexte institutionnel, (réforme des collectivités en 2010) l'axe directeur de ce nouveau schéma s'articule autour de deux priorités :

- **conforter et valoriser** l'existant,
- **amplifier la mise en réseau des acteurs** du tourisme autour de l'Agence de Développement Touristique.

Compte tenu de ce contexte évolutif, la politique d'aide du Conseil Général en faveur du développement touristique poursuit les objectifs suivants.

I – EN MATIERE D'EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Il s'agit de **CONCENTRER** les aides sur les équipements existants directement liés à des thématiques identifiées comme prioritaires dans le schéma de développement touristique voté lors du Budget Primitif 2010, à savoir :

- **l'eau,**
- **l'itinérance,**
- **le patrimoine culturel et gastronomique.**

L'eau : valoriser le Canal des Deux Mers, les Vallées et les lieux de baignade.

* **La valorisation du Canal des Deux Mers** avec pour actions clés, la modernisation des haltes nautiques, le développement des services le long de la Vélo Voie Verte, le soutien aux équipements valorisant l'environnement et les activités de Pleine Nature. D'autres itinérances viendront compléter celle de l'eau autour du "Corridor Garonnais".

* **La modernisation et la valorisation des bases de loisirs**, un patrimoine unique en Tarn-et-Garonne dont la fréquentation est en hausse. Développement du "Pavillon bleu" dans les plans d'eau dotés d'une baignade surveillée.

L'itinérance : valoriser nos itinéraires existants.

La mise en valeur de la Vélo Voie Verte et des Vélos Routes inscrites au schéma départemental représentent les axes forts de notre communication liée à l'itinérance ainsi que la promotion des sentiers de randonnées pédestres.

Un programme harmonisé de signalisation sera effectué sur la base d'une charte signalétique départementale.

La thématization des boucles de Grandes Randonnées et de Petites Randonnées est également proposée tout en poursuivant la valorisation du GR 65 "Saint-Jacques de Compostelle" et des GR de Pays.

Le patrimoine bâti et artistique : mieux qualifier l'accueil et mettre en réseau les sites de visites (proposition nouvelle).

Appui à la politique contractuelle des "Grands Sites", avec "Moissac" notamment, appui à l'amélioration des lieux d'accueil dans les nombreux sites de visites du département. Il s'agit notamment de favoriser l'apport lié aux nouvelles technologies dans les visites et d'adapter les lieux d'accueil à tout public.

Soutien à la mise en réseau de ces sites à travers "un club de visites du Tarn-et-Garonne".

II – EN MATIERE DE QUALIFICATION DES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

Le principe est de **privilégier les mises aux normes, la modernisation et/ou l'extension** ainsi que la montée en gamme des hébergements existants, autour d'une nouvelle politique de thématization et de plus-produits associés.

Cette politique axée sur la qualification doit s'inscrire en complémentarité avec les nouvelles aides régionales liées à la création d'hébergements "durables".

La création de nouveaux hébergements est sélective aux **seuls hébergements faisant carence**, notamment à proximité d'itinéraires de vélo ou de randonnée.

Deux nouveautés dans cette politique :

→ une nouvelle politique liée à l'accueil des camping-cars répondant à une demande croissante toute l'année,

→ Une politique de soutien à la restauration de terroir valorisant les productions locales.

Un renforcement de l'accompagnement spécifique sur les plus-produits favorisant la qualification par thématique : espace bien être et ludique, aménagements liés à une pratique de randonnée, vélo ou équestre.

III – EN MATIERE D'ORGANISATION PARTENARIALE ET DE MISE EN RESEAU

Le plan de soutien préconise en direction des Offices de Tourisme :

→ **une nouvelle politique pour les Offices de Tourisme** afin qu'ils confortent leur organisation dans une stratégie départementale. Cette aide réservée à la mise en place de nouveaux outils de communication liés à la promotion du département et de ses territoires doit permettre de constituer de véritables relais locaux d'information et de communication sur lesquels l'Agence de Développement Touristique devra s'appuyer ;

→ **une actualisation de la signalisation touristique départementale** valorisant au mieux les lieux de visite en complément de la signalisation existante des Relais d'Informations Services (RIS) et de celle des Circuits des Saveurs mise en place depuis 1999.

IV – RAPPROCHEMENT ENTRE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE TARN-ET-GARONNE (ADT82) ET L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DU TOURISME VERT (ADTV)

Lors de la création de l'Agence de Développement Touristique le 1er avril 2009, l'Association Départementale du Tourisme Vert n'avait pas souhaité s'associer à cette structure.

Depuis les réflexions relatives au Schéma Départemental d'Organisation Touristique, la situation financière de l'Association Départementale du Tourisme Vert s'est dégradée dans la mesure où, en 2009, elle a confié la commercialisation de ses hébergements à la SARL Gîtes de France Réservation "ALTG" regroupant les gîtes de l'Aveyron, du Lot et du Tarn-et-Garonne.

Après deux exercices, les comptes de l'antenne départementale du Relais des Gîtes de France ne sont pas équilibrés dans la mesure où les adhérents de ce label peuvent se commercialiser à travers les deux Centrales de Réservation existantes, à savoir le "Service Loisirs Accueil" (SLA) ou la SARL Gîtes de France Réservation "ALTG".

Devant cette situation financière fragile, des **réunions de rapprochement** entre les deux structures ont lieu depuis le 27 janvier dernier afin d'établir une convention visant au rapprochement de celles-ci, qui devra être délibérée par les Conseils d'Administration respectifs.

L'objectif poursuivi étant de regrouper l'ensemble des propriétaires d'hébergements au sein d'une même structure, notamment ceux de "Gîtes de France" afin de mieux fidéliser leurs clients et de leur apporter un unique service départemental de commercialisation (SLA départemental).

Compte tenu de la réforme des collectivités territoriales qui ne fixe pas encore les compétences précises de chacune d'entre elles en matière de tourisme, l'Assemblée sera invitée à délibérer, le moment venu lors de notre prochaine session, sur les actions à conduire en matière de tourisme départemental.

Je vous demanderais de bien vouloir prendre acte de cette communication.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de la communication de Monsieur le Président relative à l'état d'avancement de la préparation du plan de soutien en faveur de l'économie touristique, étant précisé que compte tenu de la réforme des collectivités territoriales qui ne fixe pas encore les compétences précises de chacune d'entre elles en matière de tourisme, l'Assemblée sera invitée à délibérer, le moment venu lors de notre prochaine session, sur les actions à conduire en matière de tourisme départemental.

Acte donné.

Le Président,